

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 7 Avril 2017

**Présents** : MM. Reuter Bernard, Borda Marie-France, Druguet Agnès, Keller Myriam, Leroy Philippe, L'Herbette Christine, Brochet Pierre, Desbuissons Catherine, Rey Jean-Marc, Bouchot Alain

**Absents** M. Nanterme Bernard Pierre qui donne pouvoir à M. Reuter Bernard  
Mme Jambon-Scheffer Ariane qui donne pouvoir à Keller Myriam,  
MM. Deslandes Patrick, Faure Thierry

**Secrétaires** : Mr Bouchot Alain est nommé secrétaire

### Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 3 mars 2017
- Taux imposition communaux
- Subventions aux associations
- Mise à jour des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes
- Recrutement secrétaire pour agence postale communale et secrétaire de mairie
- Projet parc jeux d'enfants la Gavinière
- Programme voirie
- Schémas directeurs eau et assainissement (compte rendu)
- Renouvellement de la convention Sodeval réseau d'eau et d'assainissement
- Voyages scolaires subvention collège de Culoz
- Convention mise à disposition licence IV
- Vote des comptes administratifs 2016 : budget commune et budget eau-assainissement
- Approbation des comptes de gestion 2016 établis par le Trésorier municipal : budget commune et budget eau-assainissement
- Vote des budgets primitifs 2017 : budget commune et budget eau-assainissement et budget école-périscolaire et temps d'activités périscolaires
- Urbanisme
- Devis
- Courriers
- Questions diverses

### **Début séance à 20h30**

#### **0 Approbation du compte rendu de la séance de mars 2017**

Aucune remarque n'est faite sur le compte rendu du conseil municipal de mars

#### **1. Taux imposition communaux**

M. le Maire lit la délibération et indique les pourcentages actuels

Taux imposition habitations 10,64 %

Taux imposition pour le Bâti 9,80 %

Taux imposition pour le non bâti 41,67%

Il propose la reconduction de ces taux d'imposition pour 2017

- **Le conseil vote à l'unanimité les taux proposés**

## 2. Subventions aux associations

Pour obtenir une subvention les associations devaient envoyer une demande de subvention avec leur bilan financier et budget primitif détaillant les Dépenses et Recettes. Certaines associations ont précisé le montant de la subvention souhaitée. Myriam Keller présente la proposition d'un groupe de travail qui a instauré une règle pour l'attribution des subventions aux associations. Deux tranches de base, 200€ et 750€, ont été définies en fonction de l'importance des associations et de leur rayonnement, ces montants pouvant être modifiés selon un système de bonus/malus. Pour les Arroseurs, le montant de leur subvention ne rentre pas dans ce cadre car il a été défini il y a quelques années en lissant les subventions allouées sur 2 années pour le « Festival » et « Musique en fête » à hauteur de 2250€ annuel. L'amicale des boules se voit proposer une subvention à hauteur de 250€ pour son investissement bénévole dans un atelier d'activité périscolaire depuis 2 ans. Pour le Diane de Chasse il n'est pas proposé de subvention compte tenu du fait que les deux sociétés de chasse de la commune n'arrivent pas à s'entendre

**Le conseil vote à l'unanimité les subventions proposées qui représentent un montant global de 5660 € pour 2017.**



### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2017

ASSOCIATIONS	ADHERENTS	2015	2016		2017						
		Subvention	Subvention	Dépenses	Recettes	BP	demandé	Regle	proposé	Malus	Bonus
ASAC - Basket	16	800,00 €	800,00 €	3 878,83 €	4 426,13 €	5 014,63 €	720,00 €	750,00 €	750,00 €		
Les Amis de la Gavinière	48	750,00 €	750,00 €	7 875,26 €	8 316,29 €	- €	- €	750,00 €	750,00 €		
Sou des Ecoles	150	700,00 €	700,00 €	15 252,55 €	16 209,38 €	17 260,00 €	700,00 €	750,00 €	750,00 €		
Fous des années 80		150,00 €	- €	2 742,29 €	5 314,00 €	- €	150,00 €	- €	- €	200,00 €	
Amicale des boules	24	230,00 €	230,00 €	13 171,25 €	14 278,21 €	- €	- €	200,00 €	250,00 €		50,00 €
Foyer Rural	200	760,00 €	760,00 €	27 757,00 €	31 931,00 €	38 077,00 €	1 000,00 €	750,00 €	750,00 €		
Les Arroseurs	400	2 250,00 €	2 250,00 €	59 318,00 €	48 127,00 €	311 800,00 €	- €	2 250,00 €	2 250,00 €		
Diane de Ceyzérieu	64	150,00 €	- €	25 728,53 €	29 793,52 €	- €	- €	200,00 €	- €	200,00 €	
Jeunes Sapeurs Pompiers	2	- €	240,00 €	- €	- €	- €	160,00 €	160,00 €	160,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>904</b>	<b>5 790,00 €</b>	<b>5 730,00 €</b>	<b>155 723,71 €</b>	<b>158 395,53 €</b>	<b>372 151,63 €</b>	<b>2 730,00 €</b>	<b>5 810,00 €</b>	<b>5 660,00 €</b>		

## 3. Mise à jour des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

Suite à un décret relatif à l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique, M. le Maire lit la délibération qui fixe le taux à appliquer sur cet indice servant de base au calcul des indemnités du maire et des adjoints.

Les taux proposés restent identiques à ceux en vigueur, soit 31% pour le Maire et 8,25% pour les adjoints.

- **Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité**

#### **4. Recrutement secrétaire pour agence postale communale et secrétaire de mairie**

Notre secrétaire de l'agence postale ayant trouvé un emploi à durée indéterminée, elle nous quitte le 7 avril, conformément à son contrat de travail ne stipulant pas de préavis dans le cadre des « contrats aidés ». Il est rappelé qu'elle peut revenir dans le cas où elle ne serait pas embauchée à la fin de sa période d'essai.

Pour son remplacement, une annonce a été passée : à Pôle emploi, à la Mission Locale Jeunes et sur le site du « Boncoin ».

Une proposition a été faite à l'ancien secrétaire de l'agence postale mais qui n'a pas répondu.

M. le Maire a donc reçu des candidats et une personne a été sélectionnée qui est déjà secrétaire à Brenaz où elle effectue 14 heures hebdomadaires et qui complètera son temps travail à Ceyzérieu pour 21 heures hebdomadaires. Cette candidature ne bénéficiera pas d'aide de l'état et il est donc proposé de l'engager pour 2 mois en attendant de trouver un contrat aidé.

Pour information un contrat aidé qui peut se renouveler tous les deux ans, peut être financé jusqu'à 85% par l'état ce qui n'est pas négligeable dans le budget de la commune.

- **Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité**

#### **5. Projet parc jeux d'enfants la Gavinière**

Le projet consiste à remplacer les jeux du parc qui sont en mauvais état et également le sol aujourd'hui en herbe mais qui est un champ de boue après des périodes de pluies.

Pour remplacer les jeux d'enfants du parc de la Gavinière, la commission Voirie a reçu 5 fournisseurs : RECREAFRANCE (qui n'a pas fait de devis), KOMPAN, MEFRAN, PROLUDIC et HUSSON et étudié 12 devis

Les propositions sont diverses chacun ayant ses propres jeux avec des surfaces de sécurité variables selon les hauteurs de chute, ce qui rend la comparaison des devis difficile.

Pour le choix des jeux, le complexe multi-activité a été un élément déterminant dans le choix car la commission souhaitait un jeu ludique, complet, et attractif pour des enfants de 1 à 6 ans.

Les solutions pour le sol sont multiples : sol fluent (graviers lavé-roulés », dalle « proplay » + gazon synthétique, résine sur dalle béton, caoutchouc alvéolée posée directement sur l'herbe...), mais la dalle proplay+gazon a été préférée aux autres solutions pour des raisons de coût et/ou de qualité.

Il y aura du gazon sur la totalité de la surface du parc (soit 125 m<sup>2</sup>) et des dalles amortissantes seulement sur les surfaces de sécurité où la hauteur de chute l'impose.

#### **La commission a retenu 2 propositions du même fournisseur, HUSSON**

International :

la 1ère avec un complexe multi-activités PICCOLO pour un montant global (jeux + sol) de 24.031 € TTC et

la 2<sup>ème</sup> avec un complexe « hélicoptère » pour 21.802 € TTC,

avec une préférence pour la 1<sup>ère</sup> proposition.

**Lors du Conseil Municipal Jeunes** les enfants ont « épluché » le dossier des jeux et consulté les solutions et les devis. Pierre Brochet indique que les enfants ont réalisé un

vrai travail de comparaison et sont arrivés aux mêmes choix du fournisseur, mais préfèrent la solution « hélicoptère ».

Le conseil décide de donner la priorité du choix aux enfants

- **Le conseil approuve la proposition de Husson International pour un montant de 21.802 € TTC à l'unanimité**

## 6. Programme voirie

### 6.1. Cimetière et emplacements cinéraires

Agnès Druguet présente la démarche qui a plusieurs axes avec des priorités :

- 1<sup>ère</sup> étape : ajouter des emplacements au columbarium existant où il ne reste plus qu'une place sachant que le choix de la solution « incinération » par nos concitoyens va augmentant
- 2<sup>ème</sup> étape : étudier une installation de mini concessions avec des « cavurnes » libres ou déjà aménagés pour accueillir des urnes cinéraires, sur un lieu dédié ou sur des emplacements inutilisés du cimetière.
  - ré-étudier l'implantation du jardin du souvenir
  - créer un espace de recueil

Pour rappel, l'inhumation d'urnes dans des tombes « classiques » est déjà pratiquée

Le conseil doit se prononcer ce soir seulement sur l'extension du columbarium de 2 blocs de 3 cases chacun, pour laquelle 3 fournisseurs ont été contactés : Séguier, De Villa et Barruel (qui n'a pas répondu)

Devis Séguier            7200 € HT

Devis De Villa        4750 € HT (pierre d'Hauteville, avec une option pour un banc en pierre pour 580€ HT supplémentaire)

- **Le conseil vote à l'unanimité pour la proposition de De Villa pour un montant de 5 330 € HT avec le banc en pierre**

### 6.2. Programme de voirie 2017

Alain Bouchot rappelle les choix proposés lors de conseil municipaux précédents pour la réfection de voies communales qui tenaient compte des priorités établies par la commission voirie de la Communauté de Communes de Bugey Sud (CCBS)

- accès à Aignoz depuis la RD37, centre Aignoz
- rue des Ecoles et Bourbouillon

Depuis, ces propositions ne semblent plus éligibles car les voies proposées sont directement concernées par de possibles « chantiers futurs » :

Pour les voies du centre d'Aignoz :

un courrier des habitants demandant des aménagements de tous ordres nous contraint à sursoir ces travaux afin de prendre le temps d'étudier la faisabilité de ces demandes.

Pour l'accès à Aignoz , pour la rue des Ecoles et la rue du Bourbouillon

suite à la réunion de présentation du rapport final concernant la mise à jour des schémas directeurs d'eau et d'assainissement, des travaux sur le réseau

d'assainissement sont identifiés sur ces voies communales à court et moyen terme

D'autre part, en considérant les nouvelles règles de fonctionnement établies en 2017 suite à la reprise de la compétence voirie, par la CCBS :

- **plus d'enveloppe budgétaire** par commune et donc plus de report d'une année sur l'autre
- les voies retenues seront, sauf évènement exceptionnel, des voies du tableau de la CCBS classées de « 0 » à « 2 » (« 0 » étant les voies les plus prioritaires)
- **la priorité sera donnée d'abord aux voies classées « 0 » et « 1 »**, puis selon le budget CCBS aux voies classés « 2 »
- **si des travaux parallèles** (passage de la Fibre Optique, enfouissement de lignes, travaux sur réseaux eau ou assainissement, ...) sont prévus sur des voies inscrites par les communes dans le cadre du programme de réfection, leur planning devra être connu précisément de façon à coordonner les travaux entre les prestataires de la CCBS et les sociétés concernées par ces travaux parallèles. Si ce planning n'est pas connu au 20 avril, date à laquelle la commission voirie CCBS doit se prononcer sur le choix des voies par communes, le projet ne sera pas pris en compte.
- **Une convention sera mise en place** prochainement avec les communes précisant que toute voie refaite ne pourra être ré ouverte, sauf cas de force majeure (fuite d'eau, ...) que passé un délai fixé à 8 ans.

⇒ le Conseil Municipal juge plus judicieux de proposer les secteurs déjà chiffrés par la CCBS en 2016, soit :

**la rue des Cochettes**, pour la partie sans enduit descendant vers la route de Lavours (coût 25 000 € TTC)

**la rue des Carmes**, depuis le carrefour avec la rue des Artisans jusqu'à la RD menant à Vongnes (coût 69 000 € TTC). A noter cependant qu'un projet de « travaux parallèles » lié à la FO, dans le cadre de la remise à niveau des communes déjà ouvertes, prévoit le passage d'un réseau FO souterrain sur la rue des Carmes sur 2017 dont le planning est imminent.

- **Le conseil vote à l'unanimité cette proposition**

## 7. Schéma directeur eau et assainissement

La commune a lancé depuis 2016 une étude pour la mise à jour des ses schémas directeurs eau et assainissement.

La réunion de présentation par G2C du rapport « Phase 3 et 4 » a eu lieu jeudi 6 avril à 13h en présence des services du Département (Police de l'eau, SATESE), de la CC Bugey Sud, de Sodeval et de la commune de Ceyzérieu.

Un bilan de nos installations d'assainissement a été dressé et un programme de travaux (non encore complètement finalisé) a été présenté.

**En synthèse, nos installations sont reconnues « non conformes »** car accueillant beaucoup trop d'eaux claires parasites et rejetant en cours de route des eaux non traitées dans le milieu naturel. De plus, nos stations seront en sous capacité très rapidement si on considère un taux de progression du nombre d'habitants de 1,1% par an.

Mme Drane (directrice du service « police de l'eau ») constate que rien n'a été fait depuis le dernier schéma directeur de 2002 alors que la population n'a cessé de croître, et demande d'établir **un programme de travaux ambitieux** capable de résoudre rapidement les problèmes sur les réseaux et les stations avec des **travaux qui devront commencer avant 2020** (en priorité il faut réduire les apports d'eaux claires parasites via un réseau séparatif pour dévier les eaux pluviales des fossés/résurgences/talweg qui arrivent sur le bourg ... , ensuite il faudra ré étudier la construction d'une seule station d'épuration (STEP) au dimensionnement raisonnable prenant en compte la lagune et la STEP d'Avrissieu

Un planning devra être établi en concertation avec le Bureau d'Etudes, l'agence départementale d'Ingénierie et le maître d'Ouvrage et devra être voté en conseil municipal avant d'être transmis à la DDT.

Une prochaine réunion est prévue le 4 mai pour finaliser le rapport et établir une proposition de planning.

Certains élus regrettent que des tranches de travaux n'aient pas été planifiées en fonction des moyens de la commune depuis le dernier schéma directeur et estiment que la politique de non augmentation du prix de l'eau-assainissement n'est finalement pas un service rendu à la commune qui se retrouve aujourd'hui dans l'urgence de réaliser de gros travaux.

Monsieur le Maire précise que les moyens du budget eau assainissement ne permettent pas les travaux souhaités. Ces derniers avaient été préconisés lors de l'étude réalisée précédemment mais pas réalisés par les conseils municipaux faute de moyens financiers.

#### **8. Renouvellement de la convention Sodeval « réseau d'eau et assainissement »**

M. le Maire informe que ce contrat arrive à son échéance et que la convention doit être renouvelée. Son périmètre a été complété par la supervision des installations d'assainissement (Lagune, Avrissieu, Chavoley). Le montant annuel du contrat reste inchangé.

La durée initialement proposée par M. le Maire à 8 ans est ramenée à échéance 2020 correspondant à la fin du mandat de l'équipe municipale sur observation de Myriam Keller.

- **Le conseil vote à l'unanimité cette convention**

#### **9. Subvention pour les Voyages scolaires au Collège de Culoz**

Comme chaque année, la commune participe au frais de voyages des enfants de Ceyzérieu dès lors que la durée du séjour comporte au moins une nuitée.

Myriam Keller propose le tableau ci-dessous qui représente un coût de 325,20 € pour la commune.

Le Conseil Municipal décide de n'attribuer qu'une seule aide financière par an et par enfant. L'aide la plus élevée est retenue.

**Le conseil vote à l'unanimité les subventions telles que présentées et détaillées dans le tableau ci-dessous**

**Versement d'une aide financière aux familles**  
**Voyages scolaires 2017**

Calcul participation de la Mairie de Ceyzérieu						2016	2017	
						Participation		
Classes	Noms	Prénoms	Voyages	Nuitées	Coût séjour	%	Montant	Proposition
5ème	HARD	Lou-Anne	Echange Italie	3	17,68 €	15%	2,63 €	0,00 €
5ème	LANIESSE	Eloïse	Echange Italie	3	17,68 €	15%	2,63 €	0,00 €
5ème	ROUSSEAU	Marjorie	Echange Italie	3	17,68 €	15%	2,63 €	0,00 €
5ème	SOURIEAU	Jules	Echange Italie	3	17,68 €	15%	2,63 €	0,00 €
5ème	SOURIEAU	Titouan	Echange Italie	3	17,68 €	15%	2,63 €	0,00 €
5ème	WOOD	Louisa	Echange Italie	3	17,68 €	15%	2,63 €	0,00 €
5ème	WOOD	Archie	Echange Italie	3	17,68 €	15%	2,63 €	0,00 €
4ème	SIMOND	Charleen	Paris	2	200,00 €	15%	30,00 €	30,00 €
4ème	ROHNER	Lauriane	Paris	2	200,00 €	15%	30,00 €	30,00 €
4ème	ANDRE-MASSE	Léo	Paris	2	200,00 €	15%	30,00 €	30,00 €
4ème	DORFLIGER	Alice	Paris	2	200,00 €	15%	30,00 €	30,00 €
4ème	GINOLLIN	Thomas	Paris	2	200,00 €	15%	30,00 €	30,00 €
3ème	SEGADO	Killian	Musée Angers	1	113,00 €	15%	16,95 €	16,95 €
6ème	LALOY-BERNE	Baptiste	Musée Angers	1	113,00 €	15%	16,95 €	16,95 €
4ème	ROHNER	Lauriane	Provence Gallo-Romaine	2	100,00 €	15%	15,00 €	0,00 € *
4ème	GINOLLIN	Thomas	Provence Gallo-Romaine	2	100,00 €	15%	15,00 €	0,00 € *
4ème	GIRAUD	Lois	Provence Gallo-Romaine	2	100,00 €	15%	15,00 €	15,00 €
4ème	ROCHE	Dana	Provence Gallo-Romaine	2	100,00 €	15%	15,00 €	15,00 €
3ème	FORESY	Lorène	Provence Gallo-Romaine	2	100,00 €	15%	15,00 €	15,00 €
3ème	CHARVET	Louise	Paris Légion d'Honneur	3	214,00 €	15%	32,10 €	32,10 €
3ème	HARD	Louis	Paris Légion d'Honneur	3	214,00 €	15%	32,10 €	32,10 €
3ème	GERBIER	Thomas	Paris Légion d'Honneur	3	214,00 €	15%	32,10 €	32,10 €
5ème	MAGNIN	Célia	Turin	0	50,00 €	0	0,00 €	0,00 €
5ème	RABELLE	Louis	Turin	0	50,00 €	0	0,00 €	0,00 €
5ème	REY	Chloé	Turin	0	50,00 €	0	0,00 €	0,00 €
<b>18 enfants</b>				<b>TOTAL</b>			<b>373,76 €</b>	<b>325,20 €</b>

\*Le Conseil Municipal a fait le choix de ne financer qu'un seul voyage par an et par enfant.

### 10. Convention de mise à disposition de la licence IV

M. le Maire a fait établir une convention par un notaire et un avocat et il reste trois points à valider :

- la durée de la convention
- le montant de la location annuelle
- le retrait de la clause stipulant que « si M Ploton n'est plus exploitant de la société Made In Maison, la convention est résiliée », à la demande de M. Ploton

Marie France Borda s'étonne que l'on n'ait pas les statuts de cette société et déplore un manque de transparence.

Le conseil entérine :

- La durée du bail est fixée à 50 ans : selon l'avocat de la commune cette durée n'est pas importante au regard des clauses fixées sur les conditions de résiliation.

**Adopté par le conseil à l'unanimité**

- Le montant de la location annuel qui sera applicable pour chacune des deux licences est fixé à 5% de la moyenne des montants des licences en prenant 8 000 € pour la seconde licence (qui n'a pas encore été acquise), soit un coût de location de  $[(2000+8000/2)*5\%] = 250$  € par an.

**Adopté par le conseil par : 8 voix POUR , 4 ABSTENTIONS**

Pour rappel la location sera gratuite la 1ere année.

- En cas de changement d'exploitant la convention sera résiliée de plein droit.  
Donc si M Ploton n'est plus exploitant, une nouvelle demande devra alors être formulée à la mairie par le nouvel exploitant.

**Le maintien de cette clause est adopté par le conseil par :**

**8 voix POUR , 4 CONTRE**

Concernant l'achat de la 2<sup>ème</sup> licence, M. le Maire indique qu'il est impossible de trouver une licence en dessous de 8 000 € et demande donc d'étudier un nouveau montant limite pour son acquisition.

Le conseil valide un montant maximum de 10 000€ (frais inclus ?) pour l'achat d'une deuxième licence , **par 9 voix POUR et 3 voix CONTRE**

### 11. Vote des comptes administratifs 2016 : budget de la commune et budget eau-assainissement

Myriam Keller présente les tableaux des différents budgets

**A) les comptes administratifs 2016** : budget général de la commune  
exécution du budget de la commune exercice 2016

		Dépenses	Recettes
réalisations de l'exercice	section de fonctionnement	A 691 448.43	G 760 395.85
	section d'investissement	B 69 500.60	H 131 420.81

Reports de l'exercice 2015	report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 191 504.08 (si excédent)
	report en section d'investissement (001)	D 54 004.86 (si déficit)	J (si excédent)

total (réalisations +reports)	814 953.89	1 083 320.74
	A+B+C+D	G+H+I+J

Restes à réaliser à reporter en 2017	section de fonctionnement	E 0.00	K 0.00
	section d'investissement	F 10 100	L 0.00
	total des restes à réaliser à reporter en 2017	10 100	0

résultat cumulé	section de fonctionnement	691 448.43 A+C+E	951 899.93 G+I+K
	section d'investissement	133 605.46 B+D+F	131 420.81 H+J+L+



	TOTAL CUMULE	825 053.89 A+B+C+D+E+F	1 083 320.74 G+H+I+J+K+L
--	--------------	---------------------------	-----------------------------

Le résultat de fonctionnement de l'exercice à affecter soit : + 260 451.50€ se décomposant comme suit :

Résultat de l'exercice +68 947.42€

Résultat antérieur reporté +191 504.08€

Ce résultat excédentaire de fonctionnement de 260 451.50 € sera affecté à la couverture du besoin de financement en investissement soit 2 84.65€ l'excédent restant soit 258 266.85€ sera affecté au compte 002 « excédents de fonctionnement reportés ».

### B) Compte administratif 2016 eau-assainissement

L'exécution du budget de l'eau et de l'assainissement exercice 2016

		Dépenses	Recettes	solde d'exécution
réalisations de l'exercice	section d'exploitation	A 194 036.74	G 117 350.37	-76 686.37
	section d'investissement	B 23 446.95	H 35 289.66	+11 842.71

Reports de l'exercice 2015	report en section de d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 186 089.85 (si excédent)
	report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 227 308.34 (si excédent)

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
total (réalisations +reports)		217 483.69 P=A+B+C+D	566 038.22 Q=G+H+I+J	348 554.53

Restes à réaliser à reporter en 2016	section d'exploitation	E 0.00	K 0.00
	section d'investissement	F 0	L 0.00
	total des restes à réaliser à reporter en 2015	0	0.00

		Dépenses	recettes	solde d'exécution
résultat cumulé	section d'exploitation	194 036.74 A+C+E	303 440.22 G+I+K	109 403.48
	section d'investissement	23 446.95 B+D+F	262 598.00 H+J+L	239 151.05
	TOTAL CUMULE	217 483.69 A+B+C+D+E+F	566 038.22 G+H+I+J+K+L	348 554.53

Le résultat d'exploitation de l'exercice à affecter soit : +109 403.48 € se décomposant comme suit : Résultat de l'exercice - 76 686.37€

Résultat antérieur reporté + 186 089.85€

Ce résultat excédentaire de fonctionnement de 109 403.48€ sera repris au compte 002 « résultat bénéficiaire d'exploitation reporté »

Le résultat excédentaire d'investissement soit 239 151.05€ sera repris au compte 001 « report excédentaire d'investissement ».

Les comptes administratifs tant pour le budget de la Commune que pour le budget eau/assainissement sont votés à l'unanimité par l'assemblée.

12. **Les comptes de gestion 2016** établis par la trésorerie de Belley pour la gestion de la commune et eau-assainissement sont adoptés à l'unanimité.

**13. Votes des budgets primitifs 2017 budget commune, budget eau/assainissement et budget école/périscolaire/TAP**

**Les budgets primitifs sont présentés par Mme Keller Myriam, 1ère Adjointe au Maire**

**A) le budget primitif 2017 de la Commune**

Ce dernier s'équilibre comme détaillé ci-dessous, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement :

-section de fonctionnement : s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 1 042 358€. Le résultat excédentaire de l'exercice 2016 est repris pour un excédent de fonctionnement de 258 266.85€ .

-section d'investissement : s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 310 072 € . Le résultat 2016 est repris dans le budget primitif de 2017, soit une somme de 2 184.65€ affectée en réserves afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

Myriam Keller indique que la dotation de l'état est passée de 104 000€ en 2015 à 95 000€ en 2016 et sera de 88800€ en 2017, mais qu'en 2018 la commune va subir une baisse plus sensible des dotations de l'état due au transfert de la compétence école

Le Budget primitif est voté à l'unanimité

### BUDGET COMMUNE CEYZERIEU

#### Compte Administratif 2016

Fonctionnement	CA 2015	CA 2016
<b>Dépenses</b>		
O11 Charges générales	166 247,23	156 127,51
O12 Charges de personnel	231 058,91	220 345,94
O14 Atténuations de produits	180 647,68	185 738,68
65 Charges gestion courante	96 979,58	105 548,45
66 Charges financières	5 586,75	5 251,38
67 Charges exceptionnelles	301,20	1 545,20
O42 Opération d'ordre entre sect	16 891,27	16 891,27
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>697 712,62</b>	<b>691 448,43</b>
<b>Recettes</b>		
OO2 Résultat antérieur reporté	56 318,50	191 504,08
O13 atténuation de charges	16 885,61	28 403,71
70 produits des services	118 920,45	137 166,85
73 impôts et taxes	314 144,00	317 503,00
74 dotations et participations	251 174,07	252 303,24
75 autres produits gestion courante	23 103,88	20 625,00
76 produits financiers	0,00	490,05
77 produits exceptionnels	113 607,05	1 744,00
O42 travaux en régie	3 368,00	2 160,00
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>897 521,56</b>	<b>951 899,93</b>
<b>(a) résultat de fonct. excédentaire</b>	<b>199 808,94</b>	<b>260 451,50</b>
<b>Investissement</b>		
<b>Dépenses</b>		
OO1 Solde d'exécution d'inv. reporté	299 834,11	54 004,86
O40 Travaux en régie	3 368,00	2 160,00
16 Remboursement emprunts	8 321,94	10 369,31
20-204-21-23 Investissements	161 351,99	55 971,29
O41 Opérations patrimoniales	0,00	1 000,00
<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>472 876,04</b>	<b>123 505,46</b>
<b>Recettes</b>		
13 Subventions d'investissement	186 631,99	54 019,00
16 Emprunts reçus	114 400,00	0,00
10 Dot.fonds divers, réserves, fctva	100 947,92	58 510,54
O40 Travaux en régie	16 891,27	17 891,27
O41 Opération patrimoniales	0,00	1 000,00
<b>Total Recettes d'investissement</b>	<b>418 871,18</b>	<b>131 420,81</b>
<b>(b) résultat d'invest. déficitaire</b>	<b>-54 004,86</b>	<b>7 915,35</b>

#### Affectation du résultat 2016

(a) résultat de fonctionnement	260 451,50
(b) résultat d'investissement	7 915,35
<b>résultat global 2016</b>	<b>268 366,85</b>
(b) résultat d'investissement	7 915,35
Reste à réaliser 2016	10 100,00
besoin de financement	-2 184,65
(a) résultat de fonctionnement	260 451,50
besoin de financement	2 184,65
<b>résultat à réaliser</b>	<b>258 266,85</b>
<u>détail des restes à réaliser</u>	
Dépenses travaux à mandater	10 100,00
RAR (remorque)	4000
RAR (licence 4)	2500
RAR (eau pluvial Avrisseieu-bas)	3000
<b>solde restes à réaliser</b>	<b>10 100,00</b>
Recettes subventions à recevoir	0,00
Recettes emprunt travaux	0,00
<b>solde restes à réaliser</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>	<b>-10 100,00</b>

#### Budget Primitif 2017

Fonctionnement	bp 2016 pour comparatif	BP2017
<b>Dépenses</b>		
O11 Charges générales	173 650,00	124 875,00
O12 Charges de personnel	227 000,00	286 000,00
O14 Atténuations de produits	186 603,00	49 675,00
65 Charges gestion courante	111 200,00	333 064,00
66 Charges financières	6 500,00	5 000,00
67 Charges exceptionnelles	200,00	1 700,00
68 Dotations aux amort.	17 500,00	20 000,00
O23 Virt à la section d'investissement	172 721,00	222 224,00
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>895 374,00</b>	<b>1 042 538,00</b>
<b>Recettes</b>		
OO2 Résultat antérieur reporté	191 504,08	258 266,85
O13 Atténuation de charges	15 000,00	15 000,00
70 Produits des services	113 820,92	167 200,15
73 Impôts et taxes	317 306,00	344 585,00
74 Dotations et participations	232 183,00	233 426,00
75 Autres produits gestion courante	22 400,00	20 400,00
77 Produits exceptionnels	1 000,00	1 500,00
O42 Opérations d'ordres/ revenus immr	2 160,00	2 160,00
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>895 374,00</b>	<b>1 042 538,00</b>
<b>Investissement</b>		
<b>Dépenses</b>		
OO1 solde d'exécution d'inv. reporté	54 004,86	0,00
20-21-23 immobilisations	234 915,14	295 600,00
275 Autres immo financières	0,00	1 000,00
16 remboursement d'emprunts	10 412,00	10 812,00
O40 Opération d'ordre transféré	2 160,00	2 160,00
O41 Opération patrimoniales	1 000,00	500,00
<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>302 492,00</b>	<b>310 072,00</b>
<b>Recettes</b>		
OO1 Excédent investissement reporté	0,00	7 915,35
O21 virt de la sec.fonction.	172 721,00	222 224,00
O40 Opération d'ordre entre section- a	17 500,00	20 000,00
275 Autres immo financières	1 000,00	1 000,00
10 dot.fonds divers, réserves, fctva.	55 305,00	35 184,65
13 subventions d'investissement	55 966,00	23 248,00
O41 Opération Patrimoniales	1 000,00	500,00
<b>Total Recettes d'investissement</b>	<b>302 492,00</b>	<b>310 072,00</b>

## B) Le Budget primitif de l'eau 2017

Le budget s'équilibre comme détaillé ci-dessous, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement :

-section de fonctionnement : s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 251 203€ Le résultat excédentaire de l'exercice 2016 est repris pour un excédent de d'exploitation de 109 403.48€ .

-section d'investissement : s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 328 755€ . Le résultat excédentaire de 2016 est repris dans le budget primitif de 2017, soit une somme de 239 151.05€.

### COMMUNE DE CEYZERIEU \_ BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

#### Compte Administratif 2016

Fonctionnement	CA 2015	CA 2016
<b>Dépenses</b>		
O11 Charges générales	55 133,29	118 816,47
O12 Charges salariales	25 000,00	25 000,00
O14 Atténuation de produits	18 602,00	19 092,00
65 Créances irrécouvrables	59,70	0,00
67 Charges exceptionnelles	0,00	169,61
O42 Opé. d'ordre en section	34 217,26	30 958,66
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>133 012,25</b>	<b>194 036,74</b>

<b>Recettes</b>		
70 Produits des services	114 899,62	112 162,42
74 Subvention exploitation	6 988,12	1 000,00
75 Autres produits gestion courant	260,00	0,00
77 Produit exceptionnel	0,63	0,40
O42 opérations d'ordre	8 308,42	4 187,55
ROO2 résultat antérieur reporté	188 645,31	186 089,85
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>319 102,10</b>	<b>303 440,22</b>

<b>(a) résultat de fonctionnement</b>	<b>186 089,85</b>	<b>109 403,48</b>
---------------------------------------	-------------------	-------------------

#### Investissement

<b>Dépenses</b>		
O20 Immobilisation incorporelles	1 890,00	0,00
21 investissements	0,00	0,00
23 imm en cours	41 472,05	17 369,40
13 Subventions d'investissement	0,00	4 187,55
O40 Amortissement sub	8 308,44	1 890,00
<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>51 670,49</b>	<b>23 446,95</b>

<b>Recettes</b>		
OO1 Résultat antérieur reporté	231 912,55	227 308,34
10 FCTVA	1 749,00	2 441,00
O40 Dotation aux amort.	34 217,26	30 958,66
O41 Opérations patrimoniales	0,00	1 890,00
13 Subvention d'invest.	11 100,00	0,00
<b>Total Recettes d'investissement</b>	<b>278 978,81</b>	<b>262 598,00</b>

<b>(b) résultat d'investissement</b>	<b>227 308,32</b>	<b>239 151,05</b>
--------------------------------------	-------------------	-------------------

#### Affectation du résultat 2016

(a) résultat de fonctionnement	109 403,48
(b) résultat d'investissement	239 151,05
<b>résultat global</b>	<b>348 554,53</b>

<b>résultat global</b>	<b>348 554,53</b>
------------------------	-------------------

#### détail des restes à réaliser

D travaux à mandater	0,00
----------------------	------

<b>solde restes à réaliser</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------	-------------

#### Budget Primitif 2017

Fonctionnement	BP 2016	BP 2017
<b>Dépenses</b>		
O11 charges générales	173 900,00	114 100,00
O12 salaires	25 000,00	25 000,00
O14 Atténuation de produits	23 000,00	23 000,00
O42 dot.aux amortissements	35 000,00	35 000,00
65 Créance irrécouvrables	3 600,00	3 600,00
67 Charges exceptionnelles	2 900,00	2 900,00
O23 virement à la sect,invest,	42 990,00	47 603,00
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>306 390,00</b>	<b>251 203,00</b>

<b>Recettes</b>		
70 Produits des services	111 600,15	106 599,52
74 subventions	3 500,00	30 000,00
75 Autres produits gestion courante	200,00	200,00
O42 opérations d'ordre (amorti. sub)	5 000,00	5 000,00
ROO2 résultat de fonctionnement	186 089,85	109 403,48
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>306 390,00</b>	<b>251 203,00</b>

#### Investissement

<b>Dépenses</b>		
DOO1 Déficit invest.reporté	0,00	0,00
20 Immo incorporels	1 000,00	4 000,00
21 Investissements	15 000,00	20 000,00
23 Imm en cours	291 799,00	299 755,00
O40 Amortis.des subventions	5 000,00	5 000,00
O41 Opération patrimoniales	1 890,00	0,00
<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>314 689,00</b>	<b>328 755,00</b>

<b>Recettes</b>		
ROO1 Résultat antérieur reporté	227 308,34	239 151,05
10 FCTVA	2 500,00	7 000,95
13 Subventions	5 000,66	0,00
O21 Virement sectionfonction.	42 990,00	47 603,00
O40 Dotation aux amortissement	35 000,00	35 000,00
O41 Opération patrimoniales	1 890,00	0,00
<b>Total Recettes d'investissement</b>	<b>314 689,00</b>	<b>328 755,00</b>

## **le budget primitif 2017 du périscolaire**

Le budget s'équilibre comme détaillé ci-dessous, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement :

-section de fonctionnement : s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 314 004€

-section d'investissement : s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 58 000€

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

### **14. Urbanisme**

#### **\* Permis de construire**

- M QUENIN Sébastien, parcelle D 297, création d'un étage et d'un garage, en cours d'instruction ;
- VURAL Ali, parcelle C 895-286, Maison d'assistante Maternelle (MAM), en cours d'instruction ;
- M WEILAND et Mme FAUGERE, parcelle H 146, maison individuelle, en cours d'instruction

#### **\* Certificat d'urbanisme**

- SCP LANGLE-LASSAGNE, parcelle C 277-292, CU informatif, en cours d'instruction ;

#### **\* Déclaration préalable**

- PIZZIRUSSO David, parcelle E 1057, création d'une piscine, accordé le 08/04/2017 ;
- DALIGAND Christian, parcelle G 327, garage, dossier classé sans suite le 08/04/2017 ;
- COIFFET Thibaut, parcelle H 976, garage, en cours d'instruction ;

#### **\* Autorisation de travaux**

- VURAL Ali, parcelle c 895-286, Maison d'Assistante Maternelle (MAM), en cours d'instruction ;
- LABRUYERE Patrick, parcelle C 141, Bar restaurant, en cours d'instruction ;

\* Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme

- STATICELLI, parcelle C 277-292, Impasse du four  
Le conseil municipal décide de ne pas préempter

### **15. Devis**

Le conseil municipal jeunes souhaite faire une campagne de sensibilisation des adultes pour améliorer la sécurité et pour cela sollicite le conseil municipal pour une participation aux frais de la réalisation d'une vidéo.

Le coût de cette opération est chiffrée à hauteur de 1650 € pour 30heures de tournage avec Fred Scali (intervenant TAP)

- **Le conseil municipal vote cette dépense à l'unanimité**

## **16. Questions diverses**

La maire de Nattage a rédigé un courrier de réponse suite au refus qu'elle a reçu du département concernant le projet de MARPA sur sa commune qui avait été soutenu par la commune de Ceyzérieu. Ceyzérieu sera signataire de cette lettre.

Christine L'Herbette informe le conseil que la journée du patrimoine sera cette année sur le thème de la jeunesse. Le Foyer rural sera partenaire de cette journée et des actions seront lancées pour obtenir des témoignages, des photos sur les vogues, les fêtes du four...

**La Séance est levée à minuit**

Le Maire, Bernard REUTER